

**Demande de changement de nom faite au profit d'un mineur
aux fins de mise en concordance du nom retenu à l'état civil français avec le
nom inscrit à l'état civil étranger.**
(Article 61-3-1 du code civil)

Vous souhaitez que votre enfant mineur porte le même nom à l'état civil français que celui inscrit sur son acte de naissance étranger.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à sa situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires, dater et signer ce formulaire.

Cette demande doit être faite par les deux parents exerçant l'autorité parentale sur l'enfant, ou en cas de désaccord par le parent autorisé par le juge de tutelles mineurs ou par le parent exerçant seul l'autorité parentale.

Si votre enfant est né en France, votre demande doit être remise ou adressée à la mairie de son lieu de naissance.

S'il est né à l'étranger et que son acte est détenu au service central d'état civil du ministère des affaires étrangères, votre demande devra être adressée à l'adresse suivante : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Service central d'état civil
Département exploitation
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

S'il est né à l'étranger et que son acte de naissance est détenu par l'OFPRA, vous adresserez votre demande à l'adresse suivante : OFPRA 201 Carnot 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex.

Identité de l'enfant :

Nom de famille : _____ 8 _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance (JJ/MM/Année) | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Lieu de naissance de naissance

Nationalité(s) : _____

Adresse : _____

Code postal | _ _ | _ _ | _ _ | Lieu-dit le cas échéant/ Commune :

Pays : _____

Identités des parents de l'enfant

I - Madame Monsieur

Votre nom de famille : _____

Votre/Vos prénom(s) : _____

Votre date de naissance (JJ/MM/Année) | _ _ | _ _ | _ _ | _ _ |

Votre lieu de naissance (commune, département, pays):

Votre/vos nationalité(s) : _____

Votre adresse : _____

Code postal | _ _ | _ _ | _ _ | lieu-dit le cas échéant/Commune :

Pays : _____

Votre adresse électronique : _____ @ _____

Votre numéro de téléphone: | _ _ | _ _ | _ _ | _ _ | _ _ |

II - Madame Monsieur

Votre nom de famille : _____

Votre/Vos prénom(s) : _____

Votre date de naissance (JJ/MM/Année) | _ _ | _ _ | _ _ | _ _ |

Votre lieu de naissance (commune, département, pays):

Votre/vos nationalité(s) : _____

Votre adresse : _____

Code postal | _ _ | _ _ | _ _ | lieu-dit le cas échéant/Commune :

Je sollicite le changement de son nom indiqué dans son acte de naissance français afin que mon enfant porte le même nom que celui porté à l'étranger. Par jugement en date du _____, le juge des tutelles m'a autorisé à faire cette démarche sans l'accord de l'autre parent de mon enfant. Je joins la copie (l'extrait) de cette décision.

Mon enfant âgé de 13 ans ou plus consent à son changement de nom. Je joins son consentement accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité.

Je joins également au soutien de ma demande le dispositif de la décision du juge des tutelles m'autorisant à faire la demande seul(e) ainsi que la preuve de son caractère définitif.

J'exerce seul(e) l'autorité parentale sur mon enfant et je sollicite le changement de son nom.

A l'étranger, mon enfant se nomme _____
_____.

Tel est le nom retenu dans son acte de naissance étranger que vous trouverez ci-joint en original accompagnée de sa traduction par un traducteur assermenté.

En France, son nom inscrit dans son acte de naissance est _____
_____.

Je sollicite le changement de son nom indiqué dans son acte de naissance français afin que mon enfant porte le même nom que celui porté à l'étranger.

Mon enfant âgé de 13 ans ou plus consent à son changement de nom. Je joins son consentement accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité.

J'exerce seul(e) l'autorité parentale :

- l'acte de naissance de mon enfant suffit à en rapporter la preuve (mon enfant n'a de filiation établie qu'à mon égard, ou son autre parent l'a reconnu plus d'un an après sa naissance et nous n'avons pas fait de déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale ou mon conjoint a adopté mon enfant en la forme simple et nous n'avons pas fait de déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale)

- l'autre parent de mon enfant est décédé. Je joins à ma demande la copie intégrale de son acte de décès.

- je dispose d'une décision judiciaire le justifiant (décision judiciaire prononçant l'exercice exclusif de l'autorité parentale, décision de retrait de l'autorité parentale çà l'égard de l'autre parent). Je joins le dispositif et la preuve de son caractère définitif.

Les pièces jointes à votre demande

copie intégrale en original de l'acte de naissance de l'enfant établi à l'étranger le cas échéant légalisée ou revêtue de l'apostille et accompagnée de sa traduction faite par un traducteur assermenté.

photocopie de la pièce d'identité, en cours de validité, du ou des parents demandeurs et de l'enfant (ou des pièces d'identité en cas de plurinationalité).

éventuellement un certificat de coutume si le nom dévolu à l'étranger est composé de plusieurs vocables divisibles.

consentement au changement de nom daté et signé de l'enfant âgé de 13 ans ou plus accompagné de la photocopie de sa/ses pièces d'identité.

le cas échéant, pièces justifiant de l'exercice l'autorité parentale.

le cas échéant, dispositif de la décision du juge des tutelles mineurs autorisant la demande de changement de nom accompagnée de son caractère définitif.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

En cas de demande faite par les deux parents : **Nous soussignés :**
(Prénom(s), Nom) _____
et
(Prénom(s), Nom) _____

certifions sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : _____ **Le** | | | | | | | | | |

Signature des deux parents

En cas de demande faite par un seul parent : **Je soussigné(e)**
(Prénom, Nom) _____

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à _____ **Le** | | | | | | | | | |

Signature du parent

Avertissement: en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait:

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.